

CATALOGUE DE FORMATIONS

2024

Sommaire

Le cabinet.....	Page 3
Nos valeurs	Page 4
Nos formateurs	Page 5
Nos engagements	Page 6
Une activité soumise à la certification Qualiopi	Page 7
Votre projet de formation	Page 8
Les modalités d'accès à nos formations	Page 10
L'accueil des personnes en situation de handicap	Page 10
Les modalités d'évaluation des formations	Page 11
Nos retours d'expériences	Page 12
L'offre de formations 2024	Page 13
Nos conditions générales de vente	Page 22
Demande d'informations / Nous contacter	Page 24

Le cabinet

Spécialisé dans l'accompagnement des projets des acteurs du secteur social et médico-social, ADVISORIA accompagne les gestionnaires dans leur mise en œuvre au quotidien.



Le cabinet propose 3 pôles « expertise métier » : le conseil, la finance et la formation

Nous intervenons sur l'ensemble du territoire auprès d'établissements et services sociaux et médico-sociaux du secteur public, associatif et commercial (Ehpad, résidences autonomie, établissements et services pour personnes en situation de handicap, SSIAD, SAAD, CHRS...), des gestionnaires de résidences service, des collectivités territoriales (conseils départementaux, municipalités, CCAS...), des sociétés prestataires et de leur force de vente...



Créé en 2014 par Katy Giraud et Maxime Trouvé, le cabinet Advisoria est aujourd'hui reconnu pour son expertise et la qualité de son intervention dans des domaines aussi divers que :

 Développement	 Négociation	 Démarche qualité	 Budget et finance
Réponse aux appels à projets, extension, création, restructuration, diversification des activités...	CPOM, négociation de places, rencontres avec les partenaires institutionnels...	Déploiement de la démarche, formalisation des outils, enquête de satisfaction, évaluation interne, évaluation externe, projet d'établissement, DARI, événements indésirables, réflexion éthique...	Simulations budgétaires, EPRD et budgets prévisionnels, valorisation financière de l'activité...

Nos valeurs

Nos valeurs sont le socle du fonctionnement d'Advisoria et guident nos actions et notre façon d'être.

- **La qualité** chez Advisoria symbolise la précision et le sens du détail, aussi bien sur le fond que sur la forme.
- **La réactivité** d'Advisoria signifie l'énergie, le professionnalisme et la disponibilité de consultants dédiés à vos projets et au respect de vos délais.
- **L'adaptation** de notre réponse à votre demande et à vos besoins nous permet de vous proposer un accompagnement « à la carte » et sur mesure.
- **La confiance** chez Advisoria nous permet de mieux vous comprendre, vous accompagner et vous conseiller en toute discrétion et parfaite transparence

Date de création : 2014
Fondateurs : Katy Giraud et Maxime Trouvé
Adresse du siège : 98, rue Boileau - La Roche-sur-Yon
Téléphone : 06.42.70.22.41
E-mail : contact@advisoria.fr
Site web : www.advisoria.fr

Nos formateurs



Katy Giraud

Fondatrice, consultante et formatrice

Titulaire d'un master « Gestion et économie des activités médico-sociales », Katy Giraud rejoint pendant six ans un cabinet de conseil spécialisé dans l'information, la formation et l'accompagnement des acteurs médico-sociaux. Elle devient ensuite responsable qualité d'une association œuvrant dans le champ du handicap mental. Elle poursuit en parallèle la réalisation de missions de conseil, d'évaluations externes et de formation et intervient notamment au sein de masters professionnels spécialisés. Ayant contribué à la création d'un Comité de Réflexion Ethique, Katy Giraud se consacre désormais aux missions de conseil, de formation et d'accompagnement développés par le cabinet Advisoria.

Ses atouts : maîtrise des textes et des enjeux des réformes, connaissance concrète du terrain, qualités rédactionnelles, prise de parole, stratégie et diplomatie !

Maxime Trouvé

Fondateur, consultant et formateur

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, Maxime Trouvé intègre l'un des principaux cabinets d'audit de France. Cette expérience de quatre ans est ensuite complétée pendant six années par des postes de responsable de contrôle de gestion et responsable administratif et financier au sein de différentes entreprises. Maxime Trouvé apporte aujourd'hui ses compétences et sa rigueur à la conduite des projets confiés au cabinet Advisoria. Il a notamment accompagné des dizaines d'établissements à analyser et élaborer les outils de leur campagne budgétaire.

Ses atouts : Technique budgétaire et financière, pédagogie, rigueur, clarté mais aussi un certain franc-parler grâce à sa parfaite connaissance du secteur médico-social !



Nos engagements

Exerçant dans un cabinet dynamique à taille humaine, et fidèles à leurs valeurs de qualité, réactivité et confiance, les formateurs du cabinet Advisoria ont à cœur de dispenser une offre de formation sur-mesure en veillant à respecter vos attentes et besoins spécifiques. Aussi, nous vous proposons :



Des formations sur-mesure

Formations en conférence alternant apports théoriques et cas pratiques, ou ateliers collaboratifs, nous construisons l'offre de formation la mieux adaptée aux besoins de vos collaborateurs. Nous nous engageons à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap le lieu de formation, ainsi que les supports et modalités pédagogiques.



Des formateurs expérimentés

Nos formateurs sont des professionnels de terrain qui exercent également en qualité de consultants pour le cabinet Advisoria. Ils interviennent ainsi sur les différentes missions de conseil qui sont confiées au cabinet (développement, négociation, démarche qualité, budget et finance). Cela leur permet d'illustrer leurs interventions de nombreux retours d'expérience. Par ailleurs, ils bénéficient d'une formation continue et réalisent une veille réglementaire régulière ce qui leur permet de mettre à jour régulièrement leurs connaissances.



Des lieux de formation adaptés à vos besoins

Nous intervenons partout en France et organisons nos formations en présentiel sur site dans votre établissement ou dans tout autre lieu convenu ensemble.



Des formations dont la qualité est évaluée régulièrement

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de la prestation délivrée, l'approche méthodologique et le contenu de chacune des formations sont évalués par le biais des questionnaires de satisfaction et de mesure du bénéfice de l'action de formation qui sont distribués à chacun des stagiaires à l'issue de l'action de formation. Grâce aux informations recueillies dans ces questionnaires, nos formateurs adaptent régulièrement le contenu et la forme des formations qu'ils dispensent.

Une activité soumise à la certification Qualiopi

La marque Qualiopi vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

La marque Qualiopi est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité. Ce référentiel est organisé autour de sept critères qualité :

1. Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Dès 2021, le cabinet ADVISORIA s'est engagée dans cette démarche de demande de certification de son activité de formation, soucieuse d'améliorer sans cesse ses pratiques. **C'est ainsi que le cabinet est certifié depuis juillet 2021**, avec une réussite de l'audit de suivi en mars 2023.



Advisoria est un prestataire de formation enregistré
sous le numéro 52 85 01841 85.
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

Votre projet de formation



La construction de votre projet de formation

Dès la prise de contact, nos formateurs échangent avec vous sur le contexte de votre demande, les particularités et spécificités de votre établissement ou service, les besoins de formation de vos collaborateurs ainsi que vos attentes.

Compte tenu des informations échangées, nous vous proposons une offre de formation détaillée et chiffrée.

Une fois cette offre de formation validée, nous vous adressons une convention de formation professionnelle. Ce document est réalisé en double exemplaires daté et signé par chacune des parties qui en conserve un exemplaire.



Les formalités avant la formation

Quinze jours avant la formation, nous vous adressons les courriers de convocation, le programme détaillé, le règlement intérieur de la formation ainsi qu'un questionnaire de recueil des besoins et attentes des stagiaires.

Nos formateurs élaborent les supports de formation, en prenant compte des questionnaires de recueil retournés. Ils vous les adressent en amont de la formation.

3



La réalisation de la formation

La formation peut avoir lieu dans votre établissement ou dans tout autre lieu convenu avec vous dans la convention de formation. Nous nous engageons à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap le lieu de formation, ainsi que les supports et modalités pédagogiques.

Lorsque la formation a lieu sur site en votre établissement, nous nous chargeons de l'organisation logistique du déplacement de nos formateurs (hébergement, transport, restauration).

Nos formateurs réalisent un tour de table de présentation et d'échange autour des éléments recueillis par l'intermédiaire des questionnaires préalables qui auront été retournés. Ils apportent des connaissances théoriques, réglementaires et pratiques autour de cas concrets et de retours d'expériences. Les stagiaires ont la possibilité de poser leurs questions et d'échanger tout au long de la formation.

Une feuille d'émargement est renseignée en début de chaque demi-journée de formation. A l'issue de la formation, nos formateurs remettent à chacun des participants les supports de la formation, et un questionnaire de satisfaction.

4



L'après formation

A l'issue de la formation, nous vous adressons copie de la ou des liste(s) d'émargement, copie des questionnaires de satisfaction, ainsi que les attestations de présence. Nous réalisons avec vous un bilan de cette formation.

3 mois après la formation, nous vous adressons un questionnaire afin de mesurer le bénéfice de l'action de formation.

Fidèles à nos valeurs, nous sommes disponibles à tout moment pour répondre à vos questionnements et ceux de vos collaborateurs.

Les modalités d'accès à nos formations

L'accès à nos formations peut être à l'initiative de l'employeur ou du salarié avec l'accord de ce dernier. La demande peut être réalisée par téléphone, par mail, via notre site internet ou par tout autre moyen. Un coupon de demande d'information est également disponible à la page 21 du présent catalogue de formation. Chaque demande fait l'objet d'un traitement personnalisé afin de prendre en compte vos besoins spécifiques, vos attentes, vos préférences et vos contraintes et ainsi vous proposer une formation sur-mesure. Les différentes modalités (offre de formation détaillée et chiffrée, convention de formation professionnelle, ...) sont précisées ci-dessus.

Au regard de ces modalités et afin de garantir la qualité de nos services, le délai d'accès est de minimum 1 mois (délai entre la demande et la réalisation de la formation).

L'accueil des personnes en situation de handicap et l'adaptation des formations

L'adaptation des conditions matérielles

Le cabinet ADVISORIA porte une attention particulière à l'accessibilité du lieu de formation aux personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de handicap moteur, auditif ou visuel. Pour les formations intra réalisées sur site, l'accessibilité du lieu de formation relève de la responsabilité de l'organisme bénéficiaire. Les conditions matérielles de réalisation de la formation sont évaluées en amont avec l'organisme bénéficiaire de la formation, lors de la première prise de contact ou le cas échéant de la contractualisation. Les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance sont admis pendant toute la durée des formations.

L'adaptation des modalités pédagogiques

Le cabinet ADVISORIA s'engage à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les supports et modalités pédagogiques. Ainsi, le formateur veillera à mener avec la personne concernée, le cas échéant en lien avec le référent handicap, un travail d'identification des aptitudes et des contraintes liées au handicap de l'apprenant au regard des différentes composantes de l'environnement de formation (rythme, durée, méthodes et supports pédagogiques).

Votre référent Handicap chez ADVISORIA : Katy Giraud



katy.giraud@advisoria.fr



06.42.70.22.41

Les modalités d'évaluation des formations



J-15 jours

Recueil des besoins et attentes des stagiaires

Nous adressons à chacun des participants en amont de la formation, un questionnaire destiné à recueillir leurs attentes et besoins. Ces informations sont analysées par nos formateurs, ce qui leur permet d'ajuster au mieux le contenu de la formation.



J

Evaluation de la formation

A l'issue de la formation, nos formateurs remettent à chacun des stagiaires un questionnaire d'évaluation de la formation. Cette approche nous permet d'interroger les personnes formées sur leur appréciation de la formation dispensée tant sur le fond que sur la forme ou les qualités d'animation du formateur.



J+3 mois

Mesure du bénéfice de l'action de formation

Trois mois après l'action de la formation, nous adressons, à l'organisme bénéficiaire de la formation un questionnaire destiné à mesurer le bénéfice de l'action de formation.

Les informations recueillies grâce à ces différents questionnaires sont analysées et font l'objet d'échanges entre les formateurs et les bénéficiaires des formations que nous dispensons.

Nos formateurs font le point deux fois par an sur l'évaluation des formations qu'ils dispensent en vue d'améliorer régulièrement le contenu et la qualité de leur animation.

Nos retours d'expériences sur nos formations réalisées depuis 2018

Formation EPRD / ERRD

 2117 heures de formation entre 2018 et 2023

Taux de participation 2018-2022 : 94,18 %

 % de satisfaction 2018-2022* : 100%

Taux d'interruption au cours de la formation 2018-2022 : 1,12%

* Taux de retour : 85,5 %

Formation INDICATEURS

 506 heures de formation entre 2018 et 2023

Taux de participation 2018-2022 : 91,57 %

 % de satisfaction 2018-2022* : 96,30%

Taux d'interruption au cours de la formation 2018-2022 : 0%

* Taux de retour : 80,26%

Formation ANALYSE FINANCIERE

 742 heures de formation entre 2018 et 2023

Taux de participation 2018-2022 : 91,90 %

 % de satisfaction 2018-2022* : 100%*

Taux d'interruption au cours de la formation 2018-2022 : 1,12%

* Taux de retour : 79,42%

Formation ETHIQUE

 979 heures de formation entre 2018 et 2023

Taux de participation 2018-2022 : 96,72 %

 % de satisfaction 2018-2022* : 100%

Taux d'interruption au cours de la formation 2018-2022 : 0%

* Taux de retour : 46 %

Formation CPOM

 56 heures de formation entre 2018 et 2023

Taux de participation 2018-2022 : 100 %

 % de satisfaction 2018-2022* : 100%

Taux d'interruption au cours de la formation 2018-2022 : 0%

* Taux de retour : 75 %

L'offre de formations 2024

Formations

Pôle Stratégie et Qualité des établissements

SQ 1 - Mener la réflexion éthique

SQ 2 - Préparer l'évaluation (externe) et maintenir la démarche qualité

SQ 3 - Actualiser ses connaissances du secteur médico-social : CVS, projet d'établissement, évaluation, CPOM, contrat de séjour, plateformes...

Vous avez un projet de formation spécifique ?
Une autre thématique qui vous préoccupe ?

**Contactez-nous pour construire LE PROJET DE FORMATION
dont vos équipes ont besoin !**

SQ1 - MENER LA REFLEXION ETHIQUE

1 journée – 6 heures

Les enjeux de la formation

Jamais les termes de bientraitance et de maltraitance n'auront été autant au cœur des débats. Rarement la parole des résidents, de leurs proches mais aussi des professionnels n'aura été aussi bien entendue. Et au cœur de tout cela, jamais la définition de ce que doit être « un bon accompagnement », « un bon soin », « un bon lieu de vie » n'aura été aussi difficile à déterminer. Les acteurs du secteur des Ehpad cherchent le sens de leurs actions et se développent ainsi, ici et là, les projets de construire des groupes de réflexion. Pour réussir ce projet ambitieux, il est nécessaire de maîtriser méthode et bonnes pratiques. C'est ce que propose cette formation dédiée aux directeurs, équipes d'encadrement et administrateurs.

Les objectifs opérationnels

- Appréhender les différentes définitions et approches de l'éthique
- Maîtriser la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS
- Comprendre les enjeux d'une telle démarche
- Mesurer les atouts et les limites des différents modèles de mise en œuvre d'un espace de réflexion éthique dans un établissement médico-social
- Maîtriser les outils de communication des travaux de réflexion éthique

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'établissement ou service médico-social
- Chargé de mission administratif et/ou qualité
- Représentant des familles
- Administrateur
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Les retours des formés

979 heures de formation
entre 2018 et 2023

100% de satisfaction

« Une formatrice très claire et abordable »

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€ /jour (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).



katy.giraud@advisoria.fr



06.42.70.22.41

SQ2 - PREPARER L'EVALUATION (EXTERNE) ET MAINTENIR LA DEMARCHE QUALITE

2 jours – 12 heures

Les enjeux de la formation

La révolution de l'évaluation est enfin arrivée ! Et elle implique e très nombreux changements : disparition de l'évaluation interne telle que nous la connaissions, apparition d'un référentiel national qu'il vous faudra maîtriser, nouvelle cotation, critères impératifs ou standards, évolution du profil des évaluateurs... Ne faites pas face à cette obligation sans y être préparés !

Cette formation permettra de vous familiariser avec la nouvelle forme de l'évaluation (que l'on continue d'appeler « externe ») : calendrier, modalités d'évaluation selon la méthode de l'usager traceur, conséquences... mais aussi avec le fond : nous détaillerons les 18 critères impératifs et les attendus à produire pour s'y conformer.

Les objectifs opérationnels

- Se préparer à l'évaluation et en comprendre les enjeux
- Comprendre les étapes de l'évaluation
- Connaître les items du référentiel national d'évaluation
- Comprendre le niveau d'attendus et de formalisation

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'établissement ou service médico-social
- Chargé de mission administratif et/ou qualité
- Représentant des familles
- Administrateur
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Les retours des formés

Nouvelle formation 2024 !

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€ /jour soit 3.000 € pour la formation (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).



katy.giraud@advisoria.fr



06.42.70.22.41

SQ3 - ACTUALISER SES CONNAISSANCES DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL

1 journée – 6 heures

Les enjeux de la formation

La loi de 2015 a complété les obligations des gestionnaires en ce qui concerne l'information des personnes accueillies et la mise en œuvre de leurs droits. Il s'agit par exemple du renforcement de la procédure d'acceptation du contrat de séjour au moment de la signature, permettant de mieux s'assurer du consentement du résident, de l'affirmation du droit d'aller et venir, de la communication concernant le mandat de protection future et du respect de la liste des prestations minimales d'hébergement. Depuis 2002, une succession de textes sont venus modifier le paysage du secteur médico-social : la refonte du CVS, le développement des plateformes, la nouvelle évaluation, le cahier des charges des projets d'établissements. Avez-vous tout suivi ?

Au-delà de ces nouvelles dispositions, persiste également le devoir pour les gestionnaires de mettre en œuvre les textes plus anciens (mais toujours en vigueur) issus de la loi du 2 janvier 2002. Cette formation vous permettra d'actualiser vos connaissances afin de faire évoluer vos pratiques et documents supports.

Les objectifs opérationnels

- Connaître l'ensemble des obligations des établissements médico-sociaux, y compris les plus récentes
- Adapter les documents supports
- Préparer l'évaluation
- Inscrire son établissement ou service dans les attentes actuelles des pouvoirs publics.

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'établissement ou service médico-social
- Chargé de mission administratif et/ou qualité
- Représentant des familles
- Administrateur
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€/jour (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).

Les retours des formés

Nouvelle formation 2024 !



katy.giraud@advisoria.fr



06.42.70.22.41

L'offre de formations 2024

Formations

Pôle Finance

**F1 – Le renforcement de la transparence financière en Ehpad
(Le cadre complet)**

**F2 – L'élaboration de l'EPRD en ESMS
(Etat de prévision des recettes et des dépenses)**

**F3 – L'élaboration de l'ERRD en ESMS
(Etat de prévision des recettes et des dépenses)**

**F4 – L'analyse financière dans les ESMS : Bilan , compte de résultat,
ratios financiers**

Vous avez un projet de formation spécifique ?
Une autre thématique qui vous préoccupe ?

**Contactez-nous pour construire LE PROJET DE FORMATION
dont vos équipes ont besoin !**

F1 - LE RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE EN EHPAD (LE CADRE COMPLET)

1 journée – 6 heures

Les enjeux de la formation

A défaut de loi Grand Age, le secteur des Ehpads connaît malgré tout de profondes évolutions, qui se sont traduites ces derniers mois par une salve de textes réglementaires. Parus en un temps record, vous en avez peut-être manqué certains et notamment ceux qui concernent les obligations en matière de transmissions de données financières. C'est le passage au cadre EPRD/ERRD « complet » pour l'ensemble des établissements, y compris les non habilités. Derrière ce terme se cachent de nombreux nouveaux tableaux financiers et agrégats dont il est nécessaire de mesurer la méthode de calcul mais aussi l'analyse.

Les objectifs opérationnels

- Connaître l'ensemble des annexes des cadres réglementaires
- Savoir mobiliser et interpréter les données comptables et financières
- Mesurer l'implication de la transmission d'un cadre complet

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'Ehpad
- Professionnels des services comptables et financiers des Ehpads, tous statuts confondus
- Agents des CCAS/CIAS
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Les retours des formés

Nouvelle formation 2024 !

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€/jour (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).



maxime.trouve@advisoria.fr



06.42.70.22.25

F2 - L'ÉLABORATION DE L'EPRD EN ESMS (Etat de prévision des recettes et des dépenses)

1 journée – 6 heures

Les enjeux de la formation

Après la loi du 2 janvier 2002-2 qui avait profondément restructuré les modalités de fonctionnement des ESMS, remplaçant le droit des personnes accueillies au centre des dispositifs, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) est venue elle aussi apporter de nombreux bouleversements dans le secteur médico-social. Si elle poursuit les efforts en matière de protection des droits des personnes accompagnées, elle modifie aussi les relations entre les établissements et leurs autorités de contrôle et de financement. C'est ainsi que les ESMS doivent aujourd'hui composer avec de nouvelles modalités de tarification (la tarification à la ressource, matérialisée par l'obligation de produire des Etats des Prévisions de Recettes et de Dépenses) mais aussi de nouvelles modalités de contractualisation (le CPOM). Cette responsabilisation des gestionnaires s'accompagne d'une nouvelle approche en termes d'analyse financière et de contrôle de gestion.

La présente proposition de formation consacrée à cette évolution de la tarification des établissements et services médico-sociaux et des outils budgétaires permettra un approfondissement des techniques d'analyse financière et une appropriation complète du cadre normalisé de l'EPRD.

Les objectifs opérationnels

- Appréhender la logique budgétaire conformément aux attentes de la réforme de la tarification.
- Comprendre les modalités de saisie et de contrôle du cadre normalisé de l'EPRD.
- Être en mesure de rédiger le contenu du rapport financier de l'EPRD
- Savoir calculer et analyser les principaux agrégats financiers
- Savoir contextualiser l'analyse financière.

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'établissement ou services social ou médico-social (secteur PA, PH, AHI)
- Professionnels des services comptables et financiers, tous statuts confondus
- Agents des CCAS/CIAS
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€/jour (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).

Les retours des formés

2117 heures de formation entre 2018 et 2023

100% de satisfaction entre 2018 et 2022

« Une formation dense mais complète et intéressante »



maxime.trouve@advisoria.fr



06.42.70.22.25

F3 - L'ÉLABORATION DE L'ERRD EN ESMS (Etat réalisé des recettes et des dépenses)

1 journée – 6 heures

Les enjeux de la formation

Après la loi du 2 janvier 2002-2 qui avait profondément restructuré les modalités de fonctionnement des ESMS, remplaçant le droit des personnes accueillies au centre des dispositifs, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) est venue elle aussi apporter de nombreux bouleversements dans le secteur médico-social. Si elle poursuit les efforts en matière de protection des droits des personnes accompagnées, elle modifie aussi les relations entre les établissements et leurs autorités de contrôle et de financement. C'est ainsi que les ESMS doivent aujourd'hui composer avec de nouvelles modalités de tarification (la tarification à la ressource, matérialisée par l'obligation de produire des Etats Réalisé de Recettes et de Dépenses) mais aussi de nouvelles modalités de contractualisation (le CPOM). Cette responsabilisation des gestionnaires s'accompagne d'une nouvelle approche en termes d'analyse financière et de contrôle de gestion.

La présente proposition de formation consacrée à cette évolution de la tarification des établissements et services médico-sociaux et des outils budgétaires permettra un approfondissement des techniques d'analyse financière et une appropriation complète du cadre normalisé de l'ERRD.

Les objectifs opérationnels

- Comprendre les modalités de saisies et de contrôles de l'ensemble du cadre normalisé de l'ERRD
- Être en mesure de rédiger le contenu du rapport financier de l'ERRD
- Appréhender la logique de l'analyse financière
- Savoir calculer et analyser les principaux agrégats financiers permettant ainsi d'avoir un regard sur la solidité financière d'un établissement du point de vue de l'exploitation et du patrimoine ;

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'établissement ou services social ou médico-social (secteur PA, PH, AHI)
- Professionnels des services comptables et financiers, tous statuts confondus
- Agents des CCAS/CIAS
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€/jour (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).

Les retours des formés

2117 heures de formation entre 2018 et 2023

100% de satisfaction

« Un formateur pédagogue et concret, avec une parfaite connaissance du médico-social »



maxime.trouve@advisoria.fr



06.42.70.22.25



F4 - L'ANALYSE FINANCIÈRE DANS LES ESMS : LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LES RATIOS FINANCIERS

1 journée – 6 heures

Les enjeux de la formation

Outre la nouvelle présentation du cadre normalisé (EPRD et ERRD), la réforme de la tarification dans le secteur social et médico-social représente une inversion totale de la logique de tarification des établissements et services et la fin de la procédure budgétaire. Elle offre notamment plus d'autonomie (mais aussi plus de responsabilités) aux gestionnaires et la possibilité de faire apparaître un résultat, déficitaire ou excédentaire. Mais elle exige aussi de maîtriser des ratios d'analyse financière (CAF, FR, BRF, trésorerie), permettant d'établir un état plus complet de la santé et de la trajectoire financière des établissements. Cette formation vous permettra donc d'approfondir vos compétences en matière d'analyse financière et plus particulièrement, en matière de lecture et de compréhension du bilan et du compte de résultat.

Les objectifs opérationnels

- Connaître, calculer et interpréter les principaux ratios financiers du bilan et du compte de résultat.
- Connaître, calculer et interpréter les Soldes Intermédiaires de Gestion.
- Connaître, calculer et interpréter les notions de Seuil de Rentabilité et d'Excédent Brut d'Exploitation.

Le public concerné et les prérequis

- Dirigeant d'établissement ou services social ou médico-social (secteur PA, PH, AHI)
- Professionnels des services comptables et financiers, tous statuts confondus
- Agents des CCAS/CIAS
- Service ARS/CD

Cette formation ne nécessite pas de prérequis pour les participants.

Les retours des formés

742 heures de formation entre 2018 et 2023

100% de satisfaction entre 2018 et 2022

« M. Trouvé réussit à expliquer avec des mots simples et des exemples concrets des concepts financiers compliqués »

Le tarif

La formation est prise en charge par votre OPCO.

Formation intra uniquement :

- Tarif unique de 1 500€/jour (non soumis à la TVA) pour un groupe de 15 personnes maximum.
- Frais de déplacement du formateur facturés en sus (les justificatifs sont disponibles sur demande).



maxime.trouve@advisoria.fr



06.42.70.22.25

Nos conditions générales de vente

Désignation

ADVISORIA est un organisme de formation spécialisé dans le Secteur médico-social. Son siège social est situé au 98, rue Boileau – 85000 La Roche sur Yon. ADVISORIA dispense des formations auprès de tous les gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ADVISORIA.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue d'ADVISORIA et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par ADVISORIA pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par ADVISORIA pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'ADVISORIA. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. ADVISORIA aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'ADVISORIA.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de

l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à ADVISORIA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ADVISORIA au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ADVISORIA au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ADVISORIA se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à ADVISORIA au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, ADVISORIA offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de ADVISORIA, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par ADVISORIA. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'ADVISORIA distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à ADVISORIA.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, ADVISORIA se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par ADVISORIA au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à ADVISORIA par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

A l'issue de la formation, ADVISORIA remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, ADVISORIA lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, ADVISORIA est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

ADVISORIA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à ADVISORIA, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ADVISORIA.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par ADVISORIA pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de ADVISORIA. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de

l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

ADVISORIA, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par ADVISORIA au Client.

ADVISORIA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par ADVISORIA comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise ADVISORIA à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'ADVISORIA.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, ADVISORIA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, ADVISORIA s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ADVISORIA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Demande d'informations / Nous contacter

Votre organisme

Raison sociale :

Type d'établissement ou service :

Adresse complète :

Téléphone :

Personne à contacter et fonction :

Coordonnées directes (mail et téléphone).....

Votre demande de formation

Thématique de formation :

Effectif et profils des participants :

Participation d'un stagiaire en situation de handicap ? Oui Non

Délai de réalisation :

Le contexte de votre demande (problématique, contexte, besoins...)

.....

ADVISORIA

Cabinet de conseil et de
formation
Secteur social et médico-social

Prestataire de formation
enregistré sous le numéro 52
85 01841 85

*Cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'Etat.*



**98, rue Boileau
85000 La Roche-sur-Yon**

Animation de formation en
intra partout en France



06.42.70.22.41



katy.giraud@advisoria.fr

**Retrouvez le détail de nos activités
sur www.advisoria.fr**